



1, rue Neuve
L-9353 BETTENDORF
Tél. 80 25 92-22
Fax 80 92 34
www.bettendorf.lu

AVIS AU PUBLIC

en matière de Gestion de l'eau

Conformément aux dispositions de l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau il est porté à la connaissance du public que par Arrêté No EAU/AUT/18/0917 du 3 décembre 2018 de la Ministre de l'Environnement, Hary Putz Promotion s.à r.l. 1, Rue Prince Jean L-9052 Ettelbruck est autorisé à démolir une maison unifamiliale et à construire une résidence en zone inondable du cours d'eau « Sûre » à Gilsdorf.

Le public pourra prendre inspection de la décision et des plans afférents à la Maison communale à Bettendorf pendant le délai de 40 jours.

Contre cette décision d'autorisation un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera comme juge du fond.

Ce recours doit être introduit sous peine de forclusion dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision par requête signée d'un avocat.

Bettendorf, le **18 DEC. 2018**

Pour l'Administration communale,

Le bourgmestre,

le secrétaire communal,

Pascale Hansen

Mireille Schlechter

